

Nous avons le plaisir de vous informer que nous organisons un séminaire spécialisé de haut niveau ayant pour thème :

## **LA GESTION DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCE DANS UNE OPTIQUE DE « RISK MANAGEMENT »**

### **DATES & LIEU :**

28 – 29 février & 1<sup>er</sup> mars 2012 à l'Hôtel The Residence Gammarth ★★★★★

*Transport assuré pour les participants non motorisés*

### **ANIMÉ PAR :**

**DR. TAOUFIK BEN JEMIA,**

**DOCTEUR D'ÉTAT EN DROIT, EXPERT-CONSULTANT EN ASSURANCES, EX PRÉSIDENT DE LA FTUSA ET ACTUEL ENSEIGNANT UNIVERSITAIRE EN MATIÈRE D'ASSURANCES**

### **OBJECTIFS DU SEMINAIRE :**

- Doter les occupants des postes de responsabilités managériales ainsi que les décideurs (notamment en matière de ressources humaines et en gestion du patrimoine), des **outils** nécessaires leur permettant d'appréhender les **techniques optimales de négociation** et de conclusion des contrats d'assurances pour la couverture des risques aléatoires auxquels se trouvent exposés leur entreprise et ses hommes ;
- **Réussir** une bonne campagne de renouvellement de la couverture d'assurance (avec ses diverses polices d'assurances) au vu des récentes nouveautés réglementaires et pratiques survenues sur le marché, le tout à travers **une approche moderne** de Risk Management ;
- Préparer les termes référentiels nécessaires en vue de lancer des consultations ou des appels d'offres pour le renouvellement de leurs couvertures d'assurances ;
- S'activer sur des **modèles pratiques** similaires à celui de leur entreprise dans le cadre d'un atelier de travail conçu à escient.

**POPULATION :** Décideurs au sein des directions administratives et gestionnaires des ressources humaines, Gestionnaires des contrats et conventions d'assurances et Risk-Managers, Responsables des services sociaux, Responsables gestionnaires du patrimoine et éventuellement de la Flotte automobile, Contrôleurs de gestion, Auditeurs et autres cadres intéressés.

**FRAIS DE PARTICIPATION :** 820 dinars hors TVA de 12%, déductibles du crédit de TFP dans les conditions et limites prévues par l'arrêté du 10 février 2009.

Veuillez nous contacter pour toute information ou éclaircissement complémentaire souhaité, et dans l'attente de vous servir, nous vous prions de croire à l'expression de nos meilleures salutations.